

**SANI-MODUL**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : ZAC de la Plaine de la Ronce –**  
**Plaine du Moulin**  
**76230 ISNEAUVILLE**  
**538 440 058 RCS ROUEN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 19 NOVEMBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE  
LE DIX NEUF NOVEMBRE  
A DIX HUIT HEURES

Les associés de la Société SANI-MODUL, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, divisé en 600 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Yannick BROSOLO, titulaire de 120 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Brigitte LECOMPTE, titulaire de 120 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Maximilien LECOMPTE, titulaire de 120 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Pascal LECOMPTE, titulaire de 240 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal LECOMPTE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Démission de Madame Brigitte LECOMPTE de ses fonctions de cogérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du ZAC de la Plaine de la Ronce - Plaine du Moulin, 76230, ISNEAUVILLE au Parc d'Activités des Hauts Champs 76230 ISNEAUVILLE, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : Parc d'Activités des Hauts Champs 76230 ISNEAUVILLE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Brigitte LECOMPTE de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

### **SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Le présent acte est signé par le gérant et les associés, ce qu'ils acceptent expressément, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) via la plateforme jesignexpert.com.

Le gérant et les associés conviennent expressément de retenir la date du présent acte, comme étant la date d'effet, nonobstant toute date de consultation et/ou de signature ultérieure.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le gérant et les associés ont décidé de signer électroniquement le présent acte par le biais du service « JESIGNEXPERT », et reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite.

Pascal LECOMPTE  
Cogérant associé

Brigitte LECOMPTE  
Cogérante associée  
*« Bon pour démission de mes fonctions  
de cogérante »*

Yannick BROSOLO  
Cogérant associé

Maximilien LECOMPTE  
Cogérant associé